

Rapport d'activité 2018



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises

Espace de développement local – 15 rue de la métairie – 70200 Lure

info@pays-vosges-saonoises.fr – www.pays-vosges-saonoises.fr

Rapport d'activité des différentes démarches portées par le Pays

1. La contractualisation
2. Le programme LEADER
3. Le Plan Climat Energie Territorial
4. Le Contrat Local de Santé
5. Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le fonctionnement du Pays

1. Les ressources humaines
2. Le financement du Pays
3. La gouvernance

Extraits du registre des délibérations

Extraits de la revue de presse

Contractualisation avec la Région et l'Etat

▪ Contrat de territoire 2018-2020 avec la Région



Après plusieurs mois de préparation et de négociation, le contrat de territoire a été validé en comité syndical le 27 septembre puis signé avec la Région le 11 décembre 2018. Il permet de mobiliser des crédits régionaux pour les projets répondant au fil directeur retenu : **renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centres) et leurs centralités.**

La stratégie du Pays, à travers le Contrat de territoire vise ainsi à croiser deux enjeux :

- Le maillage des services sur le territoire
- L'attractivité des centralités

Ces deux enjeux se croisent et sont complémentaires pour renforcer l'attractivité de l'ensemble du territoire. En parallèle, la stratégie vise également un enjeu qui se veut transversal : l'aménagement et le développement durables du territoire.

Cette stratégie se décline en un programme d'actions, 14 projets ont été retenus :

Objectif stratégique 1 : Maintenir et développer les services de base

- Crèche Croque soleil à Lure /CC PLure : 71 705€
- Ecole de La Pologne à Lure /Ville de Lure : 200 000€
- Ecole et bibliothèque de Froideconche /Froideconche : 400 000€

Objectif stratégique 2 : Favoriser la mutualisation et le maillage de l'offre de services

- Maison de services à Faucogney / Faucogney : 158 070€
- Maison des permanences à Luxeuil /Ville de Luxeuil : 36 960€

Objectif stratégique 3 : Requalifier et compléter l'offre d'équipements sportifs, culturels et de loisirs

- Espace Bien-être à la piscine de Lure /CC PLure : 225 000€
- Rénovation de la piste d'athlétisme de Lure /Ville de Lure : 140 000€
- Création d'un gymnase à Lure /Ville de Lure : 530 000€
- Terrain de foot synthétique à Champagny /CC Rahin Chérimont : 200 000€
- Piscine de Luxeuil-les-bains /CC PLuxeuil : 400 000€ (+ crédits politique sport)

Objectif stratégique 4 : Qualifier les espaces publics

- Etude centre-ville à Lure / Ville de Lure : 43 200€
- Aménagements urbains à Luxeuil-les-Bains / Ville de Luxeuil : 573 325€
- Hameau durable, réhabilitation friche Saint-Loup-sur-semouse / Saint-Loup-sur –Semouse : 145 440€
- Tranche 2, réhabilitation La Filature : cellules d'activités éco et tertiaires à Ronchamp / CC Rahin et Chérimont : 147 500€

La Région s'engage à mobiliser sur la durée du contrat une enveloppe maximale de **3 227 370€** pour soutenir les projets identifiés.

La signature de ce contrat permet également de bénéficier d'un soutien de la Région sur l'ingénierie du Pays : postes de chargés de mission SCOT, PCET et Santé.

■ Contrat de ruralité avec l'Etat

La convention cadre du Contrat de Ruralité du Pays des Vosges Saônoises a été signée le 21 mars 2017. A la suite de cette convention cadre, tous les ans, le Pays et les services de l'Etat définissent la programmation annuelle des projets qui fera l'objet d'une convention financière.



La convention 2018 a été signée le 23 mai 2018 à la Préfecture. Elle comprend 13 projets :

1. Accès aux services publics et marchands et aux soins

- Extension et rénovation énergétique de la crèche Croque soleil à Lure : 92 600€ DETR 40%
- Projet scolaire et périscolaire de la Pologne à Lure – phase 1 : 613 950€ DETR 40%
- Création d'une maison des permanences à Luxeuil-les-Bains : 36 960€ DETR 40%
- Création d'une maison de santé à Melisey : 420 000€ DETR 35%
- Création d'une maison de santé à Fougerolles : 49 394€ DSIL 35%

2. Revitalisation des bourgs centres

- Aménagement du cœur urbain de Luxeuil-les-Bains, rue des cannes / rue des remparts : 213 400€ DETR 35%

3. Attractivité du territoire

- Amélioration de la qualité paysagère des Ballastières à Champagney : 36 706€ DETR 35%
- Création d'une salle d'accueil à l'Ecomusée de Fougerolles : 110 322 € DETR 35%
- Création d'un amphithéâtre de verdure à l'Ecomusée de Fougerolles : 42 000€ 35%

4. Mobilités locales et accessibilité au territoire

- Création d'une voie verte, Lure/Gouhenans : 343 000€ DSIL 35%
- Création d'une voie verte, Val de Gouhenans/Villersexel : 246 923€ DETR 35%

5. Transition écologique et énergétique

- Rénovation énergétique du Palais des sports à Luxeuil-les-Bains : 302 700€ DSIL 40%

6. Urbanisme durable

- Hameau durable de Saint-Loup-sur-Semouse, unités d'habitat hébergement séniors : 213 213€ DSIL 25%

Soit un total de **2 721 171€** de crédits d'Etat.

A noter que pour plusieurs projets, les subventions n'ont finalement pas été notifiées par l'Etat au le 31 décembre, compte tenu notamment de l'état d'avancement des projets (l'ouverture des plis n'avait pas encore eu lieu au moment de la dernière programmation DETR de l'année) et des disponibilités financières sur l'enveloppe DETR. Ces projets seront notifiés prioritairement en 2019.

Rapport d'activité 2018 – PETR Pays des Vosges Saônoises

Programme LEADER

En 2015, le Pays a été retenu à l'appel à projets, pour porter un second programme LEADER. Ce programme, dont le périmètre a été étendu à la communauté de communes des Vosges du Sud est basé sur une priorité ciblée : « *LEADER en Pays des Vosges comtoises : un territoire nouveau, une ambition partagée. Une résilience pour une transition économique et énergétique fondée sur les ressources locales* ».

Il s'agit de soutenir des projets visant à :

- Accroître les actions en faveur du climat favorisant la création d'activités : méthanisation, mobilité, sobriété énergétique...
- Conforter l'aménagement du territoire et le promouvoir grâce à ses atouts et richesses : structuration et promotion touristique, valorisation des ressources agricoles et sylvicoles...

Le programme permettra de mobiliser **près de 3 millions d'euros de crédits FEADER** pour mettre en œuvre la stratégie.

La convention du programme a été signée le 18 septembre 2017 avec la Région (autorité de gestion) et l'Agence de Service et de Paiement. Elle constitue le cadre d'intervention du programme LEADER : stratégie, dépenses éligibles, conditions d'admissibilité des projets, taux d'intervention, maquette financière ...

En 2018, l'animation du programme LEADER a permis :

- D'accompagner les porteurs de projets, dans la démarche d'attribution d'une subvention LEADER
- De poursuivre la sélection des projets : avis d'opportunité du comité de programmation
- De débiter l'instruction des premiers dossiers.

▪ **Accompagnement des porteurs de projets - Etat d'avancement du programme**

Lors du comité de programmation du 12 novembre, différents éléments ont été présentés aux membres du comité :

- Les éléments de contexte des programmes LEADER : retards de la programmation, complexité des dossiers...
- La répartition prévisionnelle de la maquette financière qui permet d'avoir une vision des crédits à mobiliser pour différentes mesures. Compte tenu de cette répartition, la maquette financière va devoir être modifiée, au profit notamment de la fiche actions « Tourisme durable : sites et hébergements touristiques », car l'enveloppe prévisionnelle consacrée à cette mesure est insuffisante au regard des projets pressentis.
- L'état d'avancement du programme et le nombre de projets pressentis.

Au 1^{er} novembre 2018, 118 projets au total ont été étudiés :

Répartition des projets reçus par territoire :

- | | | |
|----------------------------|---------------------------|------------------------|
| ✓ Pays : 6 | ✓ CC Vosges du Sud : 9 | ✓ CC Pays de Lure : 9 |
| ✓ CC Pays Villersexel : 12 | ✓ CC Rahin Chérimont : 17 | ✓ CC Pays Luxeuil : 17 |
| ✓ CC Mille étangs : 24 | ✓ CC Haute Comté : 24 | |

Parmi ces 118 projets :

- On compte 54% projets publics / 46% projets privés
- 24% ne répondent pas à la stratégie / aux conditions de la fiche action
- 27% correspondent à des projets abandonnés, dont le porteur de projet n'a pas donné suite, ou il est impossible de boucler le plan de financement, ou il n'y a pas de cofinancement
- 49% sont pressentis pour un financement LEADER soit 58 projets.

Parmi ces 58 projets pressentis :

- 27 ont déjà reçu un accusé réception, 19 un avis favorable du Comité de programmation
- 66% de projets publics, 34% de projets privés

Répartition des projets pressentis par territoire :

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|-----------------------|
| ✓ Pays : 4 | ✓ CC Vosges du Sud : 6 | ✓ CC Pays de Lure : 8 |
| ✓ CC Pays Villersexel : 6 | ✓ CC Rahin Chérimont : 12 | ✓ CC Pays Luxeuil : 8 |
| ✓ CC Mille étangs : 6 | ✓ CC Haute Comté : 8 | |

▪ Sélection des projets pour avis d'opportunité

Le comité de programmation a été réuni à 4 reprises en 2018, 11 projets ont reçu un avis favorable :

26/02/2018 :

- Résidence de médiation culturelle et de création, ensemble Les Timbres – Festival Musique et Mémoire

26/04/2018 :

- Création de 4 chambres d'hôtes sur la commune de Sénargent
- Création d'un meublé de tourisme, gîte des Vosges du Sud à Ronchamp
- Création d'une aire de camping-car avec son aire de jeux et de pique-nique Fougerolles
- Création d'une aire de covoiturage Fougerolles

04/06/2018 :

- Festival pédagogique et sociétal de Musique aux 4 horizons
- Parcours d'interprétations temporaires sur les croisements interreligieux dans les lieux de pèlerinage à la Chapelle ND du Haut à Ronchamp
- Création d'un Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine à Luxeuil-les-Bains
- Réhabilitation d'un bâtiment pour loger l'Office du Tourisme de Luxeuil/Vosges du Sud (en lien avec le projet CIAP)

12/11/2018 :

- Création d'un gîte PMR et l'achat d'une tiny house à Vouhenans
- Achat de vélos à assistance électrique par la CC Mille étangs.

Cet avis ne vaut pas accord de subvention, mais permet d'engager la phase d'instruction réglementaire. A l'issue de cette instruction, ces projets seront de nouveau présentés pour voter le montant d'aide LEADER.

▪ Instruction des premiers dossiers

Les formulaires de demande d'aide ont été transmis aux GAL en fin d'année 2017, les trames de rapport d'instruction et le logiciel de gestion du programme LEADER OSIRIS ont été accessibles à l'automne. Cela a permis au Pays de débiter l'instruction des dossiers de demande de subvention. Le premier dossier a ainsi pu être déposé en novembre 2018.

Les étapes pour obtenir un financement LEADER

- 1 Rencontre avec les animateurs
Étude du projet afin de vérifier s'il répond aux conditions pour s'inscrire dans le programme
- 2 Audition du projet en comité de programmation pour avis d'opportunité
- 3 Instruction réglementaire du dossier de demande d'aide LEADER en comité de programmation
- 4 Sélection du projet et détermination du montant de l'aide LEADER en comité de programmation
- 5 Réalisation / Mise en œuvre du projet
- 6 Constitution du dossier de demande de paiement pour obtenir le versement de la subvention.

Une demande préalable auprès du GAL est nécessaire avant tout démarrage du projet.

Contacts

Vous avez un projet, l'équipe LEADER vous accompagne :

Aurore PERREAU, chargée de mission LEADER
03 84 30 10 11 leader@pays-vosges-saonnoises.fr

Pour les projets liés à la transition énergétique :

Thibaut AUBERTIN, chargé de mission Plan Climat
03 84 30 10 11 planclimat@pays-vosges-saonnoises.fr

Pour les projets situés sur la Communauté de communes des Vosges du Sud :

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
03 89 77 90 20 secretariat@parc-ballons-vosges.fr

Pays des Vosges Saonnoises – Espace de développement Local
15, rue de la Métairie - 70200 LURE
www.pays-vosges-saonnoises.fr
Pays des Vosges Saonnoises

Programme LEADER des Vosges Comtoises

Le programme LEADER, Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, est un dispositif européen de soutien au développement des territoires ruraux.

Ce programme est porté localement par un Groupe d'Action Locale (GAL) qui détermine une stratégie de développement pour le territoire et le type d'actions à mettre en œuvre et à soutenir.

Ainsi, le GAL des Vosges Comtoises dispose d'une enveloppe de **3 millions d'euros** pour mettre en œuvre son programme jusqu'en 2020.

UNION EUROPÉENNE
avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), l'Europe investit dans les zones rurales.

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Pays des Vosges Saonnoises

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Plan Climat Energie Territorial

▪ Evaluation du PCET et mise à jour du bilan énergie-climat

2018 marque la 6^{ème} année de lancement du PCET et la 5^{ème} année de mise en œuvre du plan d'actions. Une évaluation de ce 1^{er} plan d'actions a été effectuée durant l'été 2018. Le document d'une soixantaine de pages est disponible à la demande auprès du Pays des Vosges Saônoises.

Une présentation synthétique de ce bilan sera faite aux élus et partenaires du PCET début 2019 au moment des ateliers de concertation qui permettront de définir le second plan d'actions du PCET.

Une mise à jour du diagnostic énergie-climat est également en cours. Ce diagnostic s'appuiera sur les nouvelles données fournies par OPTTEER pour les années 2008, 2010, 2012 et 2014 et sera finalisé en début d'année 2019.

▪ Balades thermographiques

Le Pays a organisé des balades thermographiques dans 7 villages durant l'hiver 2017-2018. Ces balades thermographiques sont des déambulations, réalisées dans une rue ou dans un quartier, animées par un thermicien équipé d'une caméra thermique.

A l'issue de la déambulation, un temps en salle est prévu afin que le bureau d'études présente plus en détails quelques clichés et que l'Espace Info Energie de Haute-Saône présente les aides existantes en matière de rénovation énergétique. Un temps convivial clôt ensuite l'animation, permettant de continuer les échanges autour d'un verre.

Les balades ont eu lieu entre le 16 février et le 9 mars 2018 et ont permis de sensibiliser 110 participants directement et près de 4 600 personnes indirectement (via Facebook notamment). 22 personnes ont demandé à être mises en contact avec l'EIE et 34 personnes se sont inscrites à la liste d'information du PCET.



Balades thermographiques à Faucogney-et-la-Mer (à gauche) et Clairegoutte (à droite)

▪ Défi Familles à énergie positive

L'édition 2017-2018 du défi *Familles à énergie positive* a permis d'impliquer 200 familles et de générer :

- 6% d'économie d'énergie par équipe en moyenne soit 47 600 kWh d'économie au total ;
- 11% d'économie d'eau par équipe en moyenne soit 360 m³ d'eau économisés au total ;
- 8 tonnes de CO₂ non émises.

Le défi est toujours co-organisé avec les Pays Vesoul-Val de Saône et Graylois et, pour l'édition 2017-2018, le Pays des 7 Rivières. L'animation du défi (recrutement des familles, organisation et animation des événements, achat de matériel pour le kit d'économie d'énergie, etc.) est confiée à l'ADERA, Espace Info Energie de Haute-Saône.

Après 5 années d'animation, le défi ne sera pas reconduit en 2018-2019. Les moyens financiers des Pays seront redirigés vers d'autres opérations d'animation en direction du grand public.



MATINÉE DE LANCEMENT DE L'ÉDITION 2017-2018 DU DÉFI (A GAUCHE) ET ANIMATION SUR LA MOBILITÉ RÉALISÉE EN AVRIL 2018 (A DROITE)

▪ Défi Class'Énergie

Variante de *Familles à énergie positive*, *Class'Énergie* est un concours d'économie d'énergie à l'échelle d'une école. Professeurs, élèves, techniciens et élus se mobilisent afin de réaliser des économies d'énergie dans leur établissement scolaire.

Co-organisé avec les Pays Vesoul-Val de Saône et Graylois et financé grâce à TEPCV depuis 2016, le défi *Class'Énergie* a été proposé aux 64 écoles du Pays des Vosges Saônoises. 5 écoles ont manifesté un intérêt pour le défi en 2017-2018.

Sur le Pays des Vosges Saônoises, l'animation du défi est confiée à la Maison de la Nature des Vosges Saônoises, association d'éducation à l'environnement située à Haut-du-Them-Château-Lambert.

Étant donné qu'il n'y avait pas d'objectifs chiffrés à atteindre, chaque établissement a vécu « son » défi avec différents degrés d'implication. L'école de Fougerolles, emmenée par une enseignante particulièrement sensible au sujet, a par exemple eu des résultats significatifs avec 9% d'économie d'énergie (soit 25 000 kWh économisés annuellement) en 2016-2017 et 7% d'économie d'énergie (soit 22 500 kWh économisés annuellement) en 2017-2018.



▪ Actions de formation/mobilisation et de présentation de retours d'expériences

Deux actions de formation/mobilisation ont eu lieu en 2018 :

- **Réunion d'information et d'échanges sur l'intégration de bois local dans la construction de bâtiments publics** : cette réunion a été organisée en partenariat avec l'association des Communes Forestières (COFOR) le 4 juillet 2018 à Champagny. Le but de la réunion était de présenter la méthode à suivre afin d'intégrer du bois local tout en respectant l'ordonnance des marchés publics ainsi que trois retours d'expérience et les aides existantes en la matière. Une visite du boulodrome de Champagny, construit en douglas issus de la forêt communale, a clôturé cette réunion. Le public-cible de cette réunion d'information était les élus et agents des communes et communautés de communes appartenant au Pays des Vosges Saônoises. 6 élus et 5 agents ont pris part à cette réunion. Un document synthétique de 4 pages a été rédigé et envoyé à tous les élus et toutes les communes du Pays afin de diffuser l'information auprès des collectivités absentes.



REUNION D'INFORMATION SUR L'INTEGRATION DE BOIS LOCAL DANS LA CONSTRUCTION (4 JUILLET 2018)

- **Réunion d'information et d'échanges sur la méthanisation** : Une réunion d'information et d'échanges sur la méthanisation a été organisée le 4 octobre 2018 à Montenois (Doubs). Organisée dans le cadre du programme LEADER 2014-2020 et en partenariat avec les chambres d'agriculture 25-90 et 70, cette journée d'information était destinée aux agriculteurs installés sur le GAL des Vosges Comtoises ainsi qu'aux élus des collectivités. Le but de la journée était d'apporter des éléments d'information sur la méthanisation et de faciliter les échanges entre pairs afin de faciliter l'émergence de projets de méthanisation. Un temps en salle le matin a permis de présenter des éléments de contexte sur la méthanisation ainsi que les aides LEADER mobilisables. L'après-midi était consacrée à une visite de l'unité de méthanisation du GAEC Alix à Montenois (unité en fonctionnement depuis septembre 2016).

10 personnes ont pris part à cette journée dont 7 agriculteurs, 2 élus et un chargé de mission d'une communauté de communes.



REUNION D'INFORMATION SUR LA METHANISATION A MONTENOIS (4 OCTOBRE 2018)

▪ Dispositif CEE-TEPCV

Grâce à la labellisation *Territoires à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV)* du Pays des Vosges Saônoises, les collectivités du Pays ont pu bénéficier de 1 105 400€ de crédits entre 2015 et 2017 pour financer des actions de transition énergétique. Au final, 19 actions portées par 13 maitres d'ouvrages différents ont été financées.



La signature du deuxième avenant TEPCV en mars 2017 a également rendu le Pays éligible au dispositif *Economie d'énergie dans les TEPCV (PRO-INNO-08)*.

Ce dispositif spécial de CEE réservé aux lauréats TEPCV permettra à terme de verser 1,3 million d'euros à 35 maitres d'ouvrages qui portent 64 projets de rénovation. Les travaux éligibles sont l'isolation, le changement de menuiseries, le remplacement de chaudières, l'installation de pompe à chaleur ou panneaux solaires thermiques.

▪ Démarche EIT du SYTEVOM

Le SYTEVOM s'est entouré de deux bureaux d'études afin d'animer une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) avec les entreprises situées sur son périmètre géographique. La démarche d'EIT vise à réduire l'impact environnemental des entreprises en essayant d'optimiser et/ou valoriser les flux que son activité génère par des solutions collectives comme des achats groupés, de la mutualisation d'équipements, de compétences, de prestation, d'échanges de matières ou d'énergies.

Un partenariat entre le SYTEVOM et les cinq Pays concernés par le périmètre du SYTEVOM (Pays Graylois, Vesoul-Val de Saône, 7 Rivières, Doubs Central, Vosges Saônoises) a été conclu afin que les Pays soient partenaires de cette action.

Le premier gros chantier de cette démarche d'EIT a été d'animer des ateliers d'identification de synergies inter-entreprises. Le principe est de mettre autour d'une table les entreprises d'un secteur géographique donné et de voir avec elles les ressources et déchets dont elles disposent ou qu'elles recherchent, le but final étant de dégager des pistes de synergies entre entreprises.

Un atelier a eu lieu le 7 mars à Lure. 20 entreprises ont participé à cet atelier et 96 actions potentielles en sont ressorties.



ATELIER D'IDENTIFICATION DE SYNERGIES INTER-ENTREPRISES A LURE LE 7 MARS 2018

La suite de la démarche vise à identifier les actions précises à réaliser, et à définir le rôle que joueront les Pays dans ces actions. De par sa position, le Pays aura plutôt vocation à être un facilitateur/animateur plutôt qu'un porteur de projet en direct.

▪ **Réflexion pour la mise en place d'un SPEE à l'échelle inter-Pays**

Suite à la publication de l'appel à projets de la Région Bourgogne-Franche-Comté concernant le déploiement d'un Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE), une réflexion a été engagée par les 4 Pays de Haute-Saône afin d'étudier la pertinence d'un tel service sur le territoire. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu sur le sujet, parfois avec le Conseil Départemental de Haute-Saône (déléataire des aides à la pierre), mais il a été décidé de ne pas donner suite à cette proposition en 2018. Les Pays pourront se positionner ultérieurement sur le déploiement d'un tel service.

▪ **Accompagnement de porteurs de projets**

L'accompagnement des porteurs de projets est une mission importante du PCET. Parmi les porteurs de projets accompagnés en 2018 (liste non exhaustive) :

- **CCPL, CCPV, CCRC, CCPLx et CCRC** : portage par le Pays des Vosges Saônoises d'une candidature à l'appel à projets « Vélos et territoire » de l'ADEME afin de bénéficier d'un financement pour la réalisation d'un schéma directeur vélo à l'échelle supra-intercommunale.
- **LEADER** : accompagnement de porteurs de projets variés afin de les renseigner sur les aides LEADER possibles (projets de voies vertes (CCPL, CCPV et CCHC), d'achat de vélos à assistance électrique (CCME), de réalisation d'une plateforme pour mobiliser davantage de bois en forêt privée (CD 70), de projets d'hébergements touristiques,...).
- **Belfahy** : accompagnement de la commune dans son projet de rénovation de la mairie (audit énergétique, toiture photovoltaïque)
- **Ambiéwillers et CCHC** : participation au comité de pilotage pour le projet éolien situé à Ambiéwillers.
- **Pays des Vosges Saônoises** : participation à l'élaboration du SCOT du Pays notamment lors des séminaires de concertation et dans la relecture des documents produits.

Contrat Local de Santé

Le second Contrat Local de Santé (CLS) du Pays des Vosges Saônoises a été signé le 9 décembre 2016 avec l'Agence Régionale de Santé, la Région Bourgogne Franche-Comté, la Préfecture, le Conseil Départemental de la Haute-Saône, la CPAM Haute-Saône et la Mutualité Sociale Agricole.

Ce contrat est signé pour une période de 3 ans, il comprend 32 actions.

Les missions du Pays inscrites dans le CLS se déclinent de la manière suivante :

- Animation du contrat
- Actions portées par le Pays en faveur :
 - o de la prévention à la santé
 - o de la démographie médicale : soutien et coordination et des professionnels de santé du territoire, accompagnement des projets locaux, accueil de nouveaux professionnels
- Actions de promotion du territoire en faveur de l'accueil de nouveaux professionnels.

■ Animation du Contrat

Le Pays a poursuivi le travail de coordination mené depuis plus de 2 ans. En 2018, les acteurs locaux ont ainsi été mobilisés en fonction de différentes thématiques du CLS.

A ce jour, 27 actions ont été programmées et sont en cours de réalisation, parmi lesquelles :

- 6 actions portées par le Pays,
- 21 actions portées par des opérateurs dont 8 actions coconstruites avec le Pays.
- 2 actions sont terminées et 4 n'ont pas encore commencé.

Le Groupe d'Animation Territoriale en Santé, instance de gouvernance, s'est réuni le 12 décembre 2018 pour suivre et valider l'avancement des actions.

Un temps d'animation pour la communication a été intégré dans le cadre du CLS 2016 - 2019. Depuis 2017, plusieurs outils de communication ont été développés. En 2018, l'objectif était d'étoffer le catalogue des outils :

- Site internet : mise en ligne du nouveau site en janvier 2019. Publications régulières d'informations relatives au « CLS »,
- Publication des bulletins d'informations du CLS 2016 – 2019, en avril et décembre 2018 auprès des acteurs du CLS (mairies, institutions, associations, ...) et des professionnels de santé,
- Rédaction et mise en ligne d'articles sur la page Facebook du Pays en amont et après certaines manifestations.



▪ Actions de prévention

• Les campagnes de dépistages organisés des cancers

Depuis maintenant plus de 4 ans, des manifestations sont organisées localement à l'occasion de « Mars Bleu » et « Octobre Rose ». Ces actions, menées dans le cadre des campagnes nationales de dépistages, sont co-construites avec les associations, les acteurs locaux et les Communes.

En 2018 différents actions ont été programmées :

- **Une journée de sensibilisation** « Mars Bleu – dépistage organisé du cancer colorectal » a été organisée le 7 mars à Luxeuil-les-Bains avec au programme, visite du « Colon Géant ».
Il s'agit, par une approche ludique et pédagogique, de proposer aux visiteurs une balade dans un côlon géant afin de dédramatiser et faire connaître le cancer du côlon.
Plus d'un 150 de personnes sont venues rencontrer les professionnels de santé et les partenaires mobilisés pour cet évènement.



- **Des stands d'informations lors des évènements sportifs** à Luxeuil-les-Bains le 20 octobre et Saint-Loup-sur-Semouse le 14 octobre.



• Santé et environnement - journée de sensibilisation « A Air et vous »

A l'occasion de la journée européenne du radon, le Pays a choisi d'organiser une action de sensibilisation « A Air et Vous », consacrée à la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) et au radon.

Les partenaires de la Démarche Pluraliste Radon et QAI en Bourgogne Franche-Comté se sont mobilisés pour accompagner ce projet.

L'objectif de cette journée était de sensibiliser le grand public à l'importance de la qualité de l'air sur la santé.





La Mutualité Française présente
la mallette pédagogique « Justin peu d'air »



Exposition IRSN – Radon

D'autres actions portées par les opérateurs ont été conduites sur le territoire en lien avec le Pays, notamment :

- Développer l'accès des habitants **au Centre d'Examens de Santé** de la CPAM Haute-Saône à Vesoul. L'objectif est de faciliter l'accès des habitants du Pays aux soins et aux droits. Des transports sont organisés depuis Lure et Saint Loup sur Semouse en partenariat avec la Croix Rouge, les Restos du Cœur antenne de Lure, la Mission Locale et les CPAI, centres socio-culturels...
- Favoriser la santé des jeunes enfants « **l'âge des pourquoi ?** » : ateliers animés par la Mutualité Française dans les accueils périscolaires à Lure, Luxeuil-les-Bains, Corbenay et Vauvillers.
- **M'T Dents** : interventions de la CPAM dans les classes de CP à Lure et Luxeuil-les-Bains. Réunions d'informations à l'attention des infirmières scolaires (23 janvier) et Francas du secteur (16 octobre).
- **Crokibouge** : Ateliers autour de la nutrition animés par le Réppop auprès de 175 enfants de CP/CE1.
- Favoriser la mise en place d'atelier tremplin « **Pass'Sport Forme** » : action développée à Saint-Loup-sur-Semouse par le Centre socio-culturel et à Vauvillers avec l'association sportive du collège, dans le but d'améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité chez les enfants dès 11 ans. Projet de mettre en place un atelier sur le secteur des 1000 étangs en 2019.
- Formation « Développer les **compétences Psychosociales** chez les enfants en favorisant une approche globale de la santé » : Formation animée par l'IREPS, un cycle a été programmé entre octobre et novembre 2018, 7 personnes ont suivi cette formation.
- Formation « **compétences nutritionnelles** : développer les savoirs des animateurs en lien avec les enfants de 8 à 18 ans » animée par l'IREPS les 28 et 29 mai 2018 - 11 participants ont suivi la formation.
- Promouvoir le Programme National Nutrition Santé (PNNS) auprès des collectivités et entreprises du territoire
- Le « **Pass'Santé Jeunes** » : journée départementale programmée le 8 novembre 2018. Les étudiants en 1ère année de BTS Economie Sociale et Familiale de la MFR de Fougérolles, avec le soutien de l'IREPS, ont proposé une présentation du Pass'Santé Jeunes sous forme de saynètes. L'animation a permis de présenter l'outil selon 3 points de vue : les jeunes, les parents et les professionnels.



Les élèves de la MFR de Fougérolles

- Favoriser l'expression des adolescents avec « **Paroles en tête** » animé par le CIDFF, 18 interventions se sont déroulées dans les collèges du territoire : Vauvillers, Luxeuil-les-Bains, Saint Loup sur Semouse et Lure.

▪ Actions en faveur de la démographie médicale

Le Pays a poursuivi sa mission de soutien des professionnels de santé et d'accompagnement des projets de santé, en fonction des besoins et des demandes.

Cette démarche vise à rendre l'exercice professionnel sur notre territoire attractif et à développer une dynamique entre professionnels. Cet accompagnement des professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens, orthophonistes, sages-femmes) s'est présenté sous plusieurs formes.

• Formations et rencontres interprofessionnelles

Ces formations permettent aux professionnels de santé de se rencontrer et contribuent ainsi à créer un réseau sur le territoire, à travailler en commun et donc à rendre l'exercice en milieu rural plus attractif. La mobilisation des professionnels de santé par le biais de ces formations constitue un enjeu de la démarche d'accompagnement des professionnels.

- **Formations sur la thématique « addiction »** : Les professionnels de santé ont de réels besoins d'informations et de formations sur à cette thématique. Le programme a été construit avec le REPIT 70 et l'ANPAA. Plusieurs formations ont ainsi été programmées sur les communautés de communes des 1000 Etangs et de la Haute-Comté.
- **Formations « Education Thérapeutique du Patient » et « Entretien Motivationnel »** : 3 professionnels de santé se sont inscrits à la formation ETP dispensée par la CoMET FC sur le premier trimestre 2018 et 12 professionnels de santé ont participé en décembre 2018 à un temps d'échanges et de découverte.



- **Le Programme « POME – Prévention, Outils Mère Enfant »** : Ce programme d'éducation thérapeutique destiné aux femmes enceintes ayant une inquiétude par rapport à leur poids et/ou au risque de surpoids de leur enfant à naître. Plusieurs professionnels de santé du territoire se sont impliqués dans ce programme afin de proposer une prise en charge multidisciplinaire et personnalisée : sages-femmes libérales, diététiciennes libérales, médecin PMI.

Les publics pris en charge rencontreront ainsi les professionnels du programme lors d'entretiens individuels et pourront échanger avec ces derniers lors d'ateliers collectifs sur l'alimentation, les pleurs du bébé ou les représentations.

- Rencontre avec la **communauté de communes de la Haute-Comté et les Francas 70**, pour mettre en place des formations auprès des animateurs sur la santé des jeunes : PNNS, hygiène buccodentaire, sommeil....
- **Rencontre des professionnels de santé dans les Maison de santé du territoire**. Dès septembre 2018, le Pays en partenariat avec l'ASEPT et l'ARS BFC, a proposé aux équipes de faire un point sur les actions de prévention qui pourraient être développées dans les structures : dépistages des cancers, vaccinations, prévention solaire, programme d'ETP, formation addictions....
Le 30 octobre 2018 une rencontre a été organisée avec l'équipe du Pôle de Santé de Lure.

- **L'accompagnement des professionnels et des acteurs locaux dans la construction de projet de santé**

Le Pays accompagne les projets d'installation, d'agrandissement et de regroupement de professionnel autour de projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, Pôle de santé, maison médicale ...

L'accompagnement se fait par :

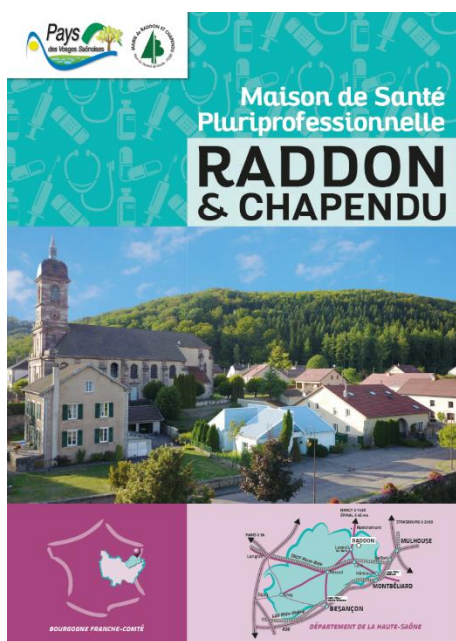
- la recherche de financements en fonction du portage du projet,
- l'organisation et/ou la participation aux réunions avec les professionnels de santé,
- l'accompagnement dans la définition du projet de santé,
- l'orientation vers différents organismes en fonction des projets (FEMASAC, ARS ...).

Plusieurs projets ont ainsi été accompagnés en 2018 :

- **Pôle de Santé à Lure**, ouvert en janvier 2018 : réunion présentation du CLS, projet de formation « risque solaire » avec l'ASEPT, promotion du programme POME, projet de rédaction et mise en ligne d'annonce recherche de professionnels de santé
- **Maison de santé pluriprofessionnelle à Melisey** : réunions de concertation, lien avec les acteurs du territoire (FEMASAC, CPAM, ARS), réunion de travail et de concertation sur le choix des logiciels en lien avec la FEMASAC...
- **Maison de santé pluri professionnelle à Raddon** : présence aux réunions de concertation, accompagnement dans la construction des outils de communication
- Accompagnement de professionnels dans leurs projets d'installation et/ou de formation : 1 chirurgien-dentiste, 2 infirmières, 2 sages-femmes, 1 étudiant kiné, 1 interne en médecine générale.

Création d'un outil de promotion des projets de santé du territoire : travail avec les professionnels de santé et la commune de Raddon-et-Chapendu pour la création d'un outil de promotion de la Maison de santé. Le but de de présenter le projet afin d'attirer des professionnels de santé.

A cette occasion, le Pays a proposé une maquette pour ce document. Il a été présenté au bureau du Pays et pourra être proposé aux autres projets de santé du territoire. Le document permet de retrouver des éléments clés : localisation, présentation succincte et accès à la commune, projet de santé porté par l'équipe pluridisciplinaire, atouts du territoire (emploi, enseignement, activités culturelles et sportives), contacts en lien avec les projets (professionnels de santé, commune, ARS BFC, Pays).



LE PROJET LOCAL ET SES 4 OBJECTIFS

Le projet de santé de Raddon-et-Chapendu est un projet collectif, porté par l'ensemble des professionnels de santé de la commune qui ont créé une association "La Chénaie".

Elle est composée de :

- 2 médecins généralistes, maîtres de stage
- 1 cabinet de 3 infirmières libérales, maîtres de stage (avec une infirmière agréée)
- 1 orthophoniste, maître de stage
- 1 psychologue
- 1 conseiller en nutrition
- 2 pharmacien(ne)s, maîtres de stage et 3 employés
- 1 dentiste
- 2 kinésithérapeutes exerçant en coordination

L'équipe a évalué les enjeux relatifs à ce type de démarche sur un territoire comme Raddon-et-Chapendu et s'est appuyée sur ses expériences pour construire notre Projet Local de Santé, labellisé par l'ARS Bourgogne Franche-Comté le 27 avril 2018.

La Maison de Santé



Les travaux d'agrandissement du cabinet médical sont portés par la commune, propriétaire du bâtiment qui répondra aux normes BBC. L'entité juridique regroupant l'ensemble des occupants de la MSP sera locataire avec possibilité d'acquisition immobilière.

La MSP regroupe :

3 cabinets médicaux, 1 cabinet IDE, 1 cabinet polyvalent (orthophoniste, psychologue, conseillère en nutrition), 1 salle de réunion et formation, 1 espace secrétariat. À proximité, 1 antenne du laboratoire d'analyses médicales labellisée COFRAC.

La MSP pourrait adopter le statut de SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires) qui permettra d'être éligible aux conditions des Accords Conventuels et Interprofessionnels (ACI)

1 Améliorer les conditions d'exercice

- Par la coordination entre professionnels.
- Informatisation de la MSP (avec un logiciel pluriprofessionnel labellisé).
- Partage des informations et échanges lors de réunions pluridisciplinaires.
- Valorisation de la formation des professionnels de santé.

2 Attirer de nouveaux professionnels de santé

- Inciter les professionnels de santé à s'installer sur le secteur.
- Proposer aux étudiants un lieu de stage dynamique et promouvoir le travail pluriprofessionnel.
- Echanges et rencontres entre les professionnels de la MSP de Raddon et celles du territoire.

3 Assurer la continuité des soins en milieu rural

- Favoriser le maintien à domicile par une réponse de proximité (vacations proposées à des spécialistes, des professionnels paramédicaux et médico-sociaux pour répondre aux besoins en un même lieu).
- Renforcer la coordination pour une meilleure prise en charge des patients âgés ou avec une maladie chronique.
- Dépister les troubles ou déficiences chez l'enfant, éducation à la santé, prévention et prise en charge des conduites addictives chez les adolescents.

4 Développer des actions de prévention et d'éducation à la santé

- Organisation d'actions de prévention, d'ateliers collectifs d'éducation à la santé (vaccination, activité physique adaptée, diabète).
- Promotion des campagnes de dépistage des cancers.
- Travail avec les acteurs locaux (CMS, ADMR, ELIAD, Maison de l'adolescence, IREPS 70, ADECA, Fémasat, Pays des Vosges Saônoises).

Les professionnels de santé peuvent s'appuyer sur la présence du **Groupe Hospitalier 70** sur les pôles de **Luxeuil-les-Bains (10 min)**, de **Lure (20 min)** et de **Remiremont (30 min)**



Service d'urgences/SMUR, Consultations spécialisées (neurologie, gynécologie, ophtalmologie, urologie, dermatologie...), Service d'addictologie, EHPAD.



REJOIGNEZ LA MSP

L'équipe souhaite accueillir de nouveaux professionnels (médecins, sages-femmes, podologues...) pour compléter l'offre existante.

Les médecins pourraient exercer comme :

- **Collaborateur(s)**,
- **Assistant(s)**, (temps complet, partiel ou de courte durée),
- **Remplaçant(s)**.

Elle propose également des vacances adressées à des spécialistes, des paramédicaux.

AIDES ET ACCOMPAGNEMENT

L'installation à Raddon permet de bénéficier des dispositifs d'aides prévues par l'Assurance maladie et l'ARS (CAIM, PTGM, PTMA, CESP).



Venez rencontrer l'équipe de professionnels, découvrir leur cadre de vie et partager un moment de convivialité.

Actions de promotion du territoire en faveur de l'accueil de nouveaux professionnels

L'Educ'Tour 2018

L'objectif de cette journée est de faire découvrir le territoire aux étudiants inscrits au séminaire interprofessionnel « Apprendre à travailler ensemble ». Ce dernier est organisé par l'AFDET (Association Française pour le Développement de l'Education Thérapeutique). La construction de cette journée mobilise les acteurs locaux et différents partenaires. L'objectif est de faire évoluer les représentations sur l'exercice en milieu rural, faire découvrir le territoire, les projets de santé et les dynamiques locales. L'Eductour a eu lieu le 30 janvier 2018 à Fougerolles, Luxeuil et Ronchamp. 105 étudiants y ont participé : kinésithérapeutes, infirmières, médecins généralistes, orthophonistes, sages-femmes, assistantes sociales et psychologues.



Speed Meeting – Fougerolles Les étudiants rencontrent les professionnels de santé du Pays



Les partenaires se mobilisent pour promouvoir le territoire



Travaux des étudiants lors de l'éductour

- **Représentation du Pays sur des forums et temps d'animation**

- Les offres du territoire du Pays ont été présentées lors du Salon d'Utrecht aux Pays Bas, les 10 et 11 février 2018, par la Région qui a participé à ce salon.
- Rencontres des internes du Groupement Hospitalier 70 : Ces rencontres ont eu lieu en avril et octobre. Les internes ont pu ainsi échanger avec les professionnels de santé et les élus. C'est l'occasion de leur faire découvrir les différentes modes d'exercices et les opportunités du territoire.
- Présentation de la démarche d'accompagnement des professionnels de santé dans les centres de formation :
 - o Centre de formation kinésithérapie : Septembre 2018 réunion de concertation avec les animateurs de l'ARS, les animateurs des Pays et la CPAM afin de construire l'intervention.
 - o Centre de formation orthophoniste : 1^{er} contact pris.

- **Session d'accueil de professionnels néerlandais**

Les Pays Graylois, Vesoul-Val de Saône et des Vosges Saônoises ont organisé, du jeudi 11 au samedi 13 octobre 2018, une session d'accueil à destination de 7 porteurs de projets économiques et professionnels de santé Néerlandais ayant une perspective d'installation dans la région.

Cette action s'inscrit dans le cadre du « Salon de l'émigration d'Utrecht » auquel la Région Bourgogne Franche-Comté a participé. Les objectifs étaient d'accueillir et d'accompagner les professionnels néerlandais dans leur projet d'installation et de promouvoir le territoire.

Pour ce faire, des rencontres ont été organisées avec les partenaires institutionnels : Préfecture, Chambre des métiers et de l'artisanat, URSSAF - et acteurs locaux : élus, agents des collectivités, Néerlandaise déjà installée et propriétaire d'une chambre d'hôte. Ces échanges ont permis aux participants d'évoquer leur projet et d'obtenir des réponses concrètes. Étaient également au programme de ce week-end, des visites et la découverte du territoire : Chariez, Ecomusée de Fougerolles, ferme Vaultot-Cholley, Vesoul, Château de Gy, Vignoble Guillaume...



Ecomusée de la Cerise à Fougerolles



Echanges avec la Préfecture

Schéma de Cohérence Territoriale

La phase de diagnostic a débuté en 2017 avec l'appui des deux bureaux d'études (Economie, Aménagement et Urbanisme et L'Atelier des Territoires).

L'élaboration du SCOT s'est poursuivie en 2018 avec les phases :

- *Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui correspond au projet politique du territoire*
- *Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui décline les différentes thématiques du PADD en prescriptions et recommandations en vue d'apporter un cadre de réflexion pour l'élaboration des documents d'urbanisme locaux en cours et à venir.*

▪ L'élaboration du SCOT en 2018

Finalisation du diagnostic

La phase de diagnostic du SCOT s'est achevée en début d'année 2018. Une réunion de présentation du diagnostic a été organisée le 26 janvier à l'attention des personnes publiques associées (PPA) afin de recueillir leurs observations et contributions quant à l'état des lieux réalisé et aux enjeux soulevés. La quasi-totalité des PPA était présente. Les travaux menés tout au long de la phase diagnostic, jusqu'à ce temps d'échanges conclusif, ont permis de poser les bases préalables aux réflexions sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

En parallèle un travail d'actualisation de l'étude d'artificialisation des sols a été réalisé par l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB). En effet, la mise à disposition de la photographie aérienne 2017 (mi-2018) a permis de poursuivre l'étude commencée à partir des photographies 2003, 2008 et 2013. Des rencontres régulières entre l'AUTB et le Pays ont permis la bonne conduite de ces travaux et l'obtention des résultats dans le calendrier souhaité (afin de pouvoir les exploiter lors du séminaire dédié au DOO).

Phase PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

En phase PADD, un **séminaire de travail a été organisé le 8 mars**, à destination des élus du territoire (maires et membres du Comité syndical) avec présentation d'un pré-PADD établi grâce aux travaux menés lors de la phase diagnostic. Une quarantaine d'élus ont répondu présents. Des discussions sur la définition du projet de PADD ont pu être engagées. Ce séminaire a été suivi d'une réunion du Comité de Suivi afin de préciser certaines orientations.

Des **réunions publiques** de concertation ont ensuite été organisées **en avril dans les 6 communautés de communes** à destination des élus et des citoyens. Les bureaux d'études et la chargée de mission SCOT ont présenté le diagnostic et les grands axes du PADD. Les élus référents étaient présents également pour porter le projet et répondre aux questions. De nombreuses thématiques ont été abordées avec les 135 participants et ont permis des échanges sur leurs souhaits pour l'avenir du territoire.



Les **personnes publiques associées (PPA) ont été réunies le 21 juin** lors de la présentation du projet de PADD travaillé avec les élus afin de recueillir leurs remarques. Globalement, le projet a été plutôt bien accueilli. Les PPA étaient cependant dans l'attente de précisions (éléments qui relevaient pour beaucoup du DOO et non du PADD).

Phase DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs)

Dans le cadre de l'élaboration du DOO, un **atelier de travail sur le thème de l'environnement et de la trame verte et bleue** a été organisé le **20 septembre**. Il a permis de mettre en discussion avec la trentaine de participants (élus et partenaires) des propositions de prescriptions et de recommandations et de débattre des différents éléments qui pourraient être intégrés au DOO dans ce domaine.

Un **séminaire consacré au DOO a été organisé le 18 octobre**, à destination des élus du territoire et des partenaires avec présentation de ce qu'est un DOO, de son contenu et de ses obligations réglementaires. Des séquences thématiques sur le développement résidentiel et le développement économique ont permis d'aborder plus précisément certains éléments et leur possible formulation dans le DOO. La soixantaine de participants a pu s'exprimer au regard des propositions faites pour orienter la rédaction du DOO. Ce séminaire a été suivi de 2 réunions du Comité de Suivi afin d'effectuer les arbitrages nécessaires.



Séminaire du 18 octobre

Au préalable et dans l'optique de la préparation du séminaire DOO, les élus référents sont allés à la **rencontre des communautés de communes fin septembre, début octobre** pour mieux cerner leurs attentes, projets et objectifs en matière de développement résidentiel et économique.

Suite à ces rencontres et au séminaire DOO, il s'est avéré nécessaire d'ajuster l'objectif de population à horizon 2040 afin de trouver un meilleur équilibre entre les souhaits des communautés de communes et les intérêts, parfois divergents, des PPA. Le nouvel objectif a été **présenté et expliqué à la DDT le 12 octobre**.

Le **débat sur les orientations générales du PADD**, initialement prévu début juillet (absence de quorum), s'est tenu à l'issue de ces dernières instances de consultation, **le 8 novembre**. Il a permis aux élus de débattre des grandes orientations du PADD et a donné lieu à un consensus de la part des membres du Comité syndical.

Le SCOT s'est donné pour objectif d'endiguer le déclin démographique et d'atteindre une population de l'ordre de 87 000 habitants à l'horizon 2040 (NB : le territoire compte 81 872 habitants au 1er janvier 2018 – INSEE RP 2015). Cela induit pour certains territoires de stabiliser leur population qui a tendance à baisser depuis le début des années 80 (CCHC, CCPLX et CCME) et pour d'autres de maintenir un certain niveau de croissance (CCPL, CCRC et CCPV).

Enfin, un **atelier de travail dédié à la thématique « agriculture »** a été organisé avec la profession agricole le **26 novembre** afin de débattre des éléments qui pourraient figurer dans le DOO. Une vingtaine de personnes sont venues échanger à partir de propositions concernant la rédaction de prescriptions et recommandations en lien avec l'activité agricole et les enjeux à prendre en compte au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.

▪ **L'animation du projet de SCOT**

Pour mener à bien l'élaboration du projet, suivre l'avancée des travaux, arbitrer et débattre des propositions, différentes instances ont été mobilisées :

- **Élus référents SCOT** : échanges réguliers avec les 3 élus référents SCOT tout au long des phases d'élaboration du PADD et du DOO afin de définir les grandes orientations. Des réunions formalisées se sont tenues les 25 janvier, 2 mars, 14 juin, 18 juillet, 2 août, 19 septembre, 5 octobre et 15 novembre.
- **Comité de suivi du SCOT** : des réunions de travail ont été organisées avec les membres du Comité de suivi (pour rappel, il s'agit des membres du bureau syndical + 1 représentant de chaque

communauté de communes) afin de présenter des points d'étape, débattre sur le projet et de valider la suite de la démarche. Il a également été sollicité pour le déroulement des ateliers/séminaires car certains élus du Comité de suivi sont aussi élus référents sur les ateliers thématiques (population, économie et environnement). Le bureau et/ou le Comité de suivi du SCOT s'est réuni les 15 février, 29 mars, 24 mai, 22 et 25 octobre.

- **Comité syndical du Pays** : l'organe délibérant du Pays s'est réuni notamment le 15 février à l'occasion de la présentation du diagnostic. Cette séance a également permis d'exposer l'avancée des travaux du SCOT. Le débat sur les orientations du PADD a quant à lui eu lieu lors de la séance du 8 novembre.

▪ **Les avis du bureau sur les documents d'urbanisme**

Le Pays des Vosges Saônoises est compétent pour formuler des avis sur les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités ainsi que sur les demandes de dérogation dans le cadre des ouvertures à l'urbanisation. Aussi, l'étude de documents d'urbanisme et la rédaction d'avis a été réalisée au fil des sollicitations.

En 2018, il s'agit principalement des documents suivants :

- PLU en cours d'élaboration sur la commune de Saint-Bresson. La chargée de mission SCOT a été conviée à participer à différentes réunions de travail au cours des phases PADD et zonage. Plus particulièrement, une réunion des PPA le 15 juin a clôt la phase de PADD.
- PLUI de la communauté de communes de la Haute-Comté avec la présentation aux PPA du projet de PADD le 29 juin.
- Lancement du PLUI de la communauté de communes Rahin et Chérimont le 12 juin (rencontre des bureaux d'études prestataires, méthodologie, visite terrain).
- PLU en cours d'élaboration sur la commune de Champagny : le bureau a rendu un avis sur le projet.

Le Pays des Vosges Saônoises est également amené à suivre des documents d'urbanisme sur les territoires limitrophes :

- Présentation du diagnostic établi sur la communauté de communes du Pays d'Héricourt (réunion PPA) le 10 janvier.
- Formulation d'un avis par le bureau sur le projet de SCOT arrêté des Vosges Centrales.
- Présentation du DOO du SCOT du Pays de Vesoul – Val de Saône en décembre.

Ces échanges et études de documents ont permis de prendre connaissance au fur et à mesure des projets de documents d'urbanisme locaux internes et externes au territoire et de faire le lien avec l'élaboration du SCOT du Pays des Vosges Saônoises.

▪ **La démarche InterSCOT et la participation aux travaux d'élaboration du SRADDET**

La démarche d'interSCOT lancée en 2016 avec les Pays Graylois et Vesoul Val de Saône s'est poursuivie. Elle a donné lieu à 3 rencontres :

- Le 31 janvier, avec les présidents de Pays, lors de la visite du vice-président de la Région venu présenter l'avancée des travaux du SRADDET et recueillir les attentes des Pays vis-à-vis de ce document en cours d'élaboration.
- Le 19 juin pour travailler sur les éléments à faire figurer dans les DOO et sur les liens à trouver entre les 3 SCOT haut-saônois.
- Le 23 novembre pour travailler sur les premiers éléments réglementaires issus des ateliers SRADDET.

Dans le cadre d'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Pays a participé :

- À la rencontre des présidents de SCOT le 22 février,
- À l'atelier de travail du groupe restreint du 5 juillet, ainsi qu'à la réunion PPA qui s'est tenue le même jour,
- À l'atelier de travail du groupe restreint du 12 décembre concernant les orientations et les règles du futur schéma.

▪ Concertation, communication et sensibilisation

La concertation constitue une étape réglementaire fondamentale dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle doit permettre de diffuser l'information mais aussi de faire remonter les remarques, observations des personnes qui participent à l'élaboration.

Pour mémoire, un dossier de concertation contenant notamment les « porter à connaissance » successifs de l'Etat, les documents de travail, diaporamas de réunions, comptes-rendus et lettres d'information du SCOT est disponible au siège de chaque communauté de communes ainsi qu'au Pays depuis le printemps 2017. Il a été alimenté au cours de l'année 2018 au fur et à mesure de l'avancée de l'élaboration du SCOT. Un cahier de concertation est également à disposition pour permettre aux personnes intéressées de faire part de leurs observations.

2 lettres d'information « *L'actualité du SCOT* » ont été diffusées afin d'informer élus et partenaires. La première est parue en mars et traitait notamment de l'articulation diagnostic / projet via la définition du PADD. Elle annonçait également les réunions publiques d'avril et le calendrier. La seconde est parue en septembre 2018. Destinée à informer sur le passage du PADD au DOO, elle abordait également le SRADDET en cours d'élaboration et la journée de sensibilisation au paysage et à la biodiversité qui s'est tenue mi-juillet.

Par ailleurs, l'alimentation du site internet du Pays et de la page *Facebook* du Pays ont complété le processus d'information et la communication sur le projet par la mise en ligne des documents de travail, des comptes-rendus, l'information de la tenue des réunions, etc...

Journée Paysage et biodiversité

En parallèle de l'élaboration du SCOT, et suite à l'observation des réactions de certains élus lors des séminaires et ateliers vis-à-vis de la thématique environnementale (blocage du développement du fait de la trop grande « naturalité » du territoire), une journée de sensibilisation sur le thème du paysage et de la biodiversité a été organisée le 12 juillet. Cette action avait pour objectif de repositionner les questions environnementales en montrant que l'économie et l'environnement n'étaient pas antinomiques. La Maison de la Nature des Vosges Saônoises et le PNR des Ballons des Vosges, gestionnaire du site Natura 2000 du Plateau des Mille Etangs, ont accompagné le Pays dans la construction et l'animation de cette journée.



3 séquences ont ponctué la journée :

- Nature, paysage, biodiversité et tourisme ou comment l'environnement des Vosges Saônoises est un atout pour le développement de l'activité touristique
- Ouverture paysagère et agriculture de montagne
- Projets d'équipements en site Natura 2000.



▪ Les avis du bureau sur les documents d'urbanisme

Le Pays des Vosges Saônoises est compétent pour formuler des avis sur les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités ainsi que sur les demandes de dérogation dans le cadre des ouvertures à l'urbanisation. Aussi, l'étude de documents d'urbanisme et la rédaction d'avis a été réalisée au fil des sollicitations.

En 2018, il s'agit principalement des documents suivants :

- PLU en cours d'élaboration sur la commune de Saint-Bresson. La chargée de mission SCOT a été conviée à participer à différentes réunions de travail au cours des phases PADD et zonage. Plus particulièrement, une réunion des PPA le 15 juin a clôt la phase de PADD.
- PLUI de la communauté de communes de la Haute-Comté avec la présentation aux PPA du projet de PADD le 29 juin.
- Lancement du PLUI de la communauté de communes Rahin et Chérimont le 12 juin (rencontre des bureaux d'études prestataires, méthodologie, visite terrain).
- PLU en cours d'élaboration sur la commune de Champagny : le bureau a rendu un avis sur le projet.

Le Pays des Vosges Saônoises est également amené à suivre des documents d'urbanisme sur les territoires limitrophes :

- Présentation du diagnostic établi sur la communauté de communes du Pays d'Héricourt (réunion PPA) le 10 janvier.
- Formulation d'un avis par le bureau sur le projet de SCOT arrêté des Vosges Centrales.
- Présentation du DOO du SCOT du Pays de Vesoul – Val de Saône en décembre.

Ces échanges et études de documents ont permis de prendre connaissance au fur et à mesure des projets de documents d'urbanisme locaux internes et externes au territoire et de faire le lien avec l'élaboration du SCOT du Pays des Vosges Saônoises.

▪ La démarche InterSCOT et la participation aux travaux d'élaboration du SRADDET

La démarche d'interSCOT lancée en 2016 avec les Pays Graylois et Vesoul Val de Saône s'est poursuivie. Elle a donné lieu à 3 rencontres :

- le 31 janvier, avec les présidents de Pays, lors de la visite du vice-président de la Région venu présenter l'avancée des travaux du SRADDET et recueillir les attentes des Pays vis-à-vis de ce document en cours d'élaboration.
- le 19 juin pour travailler sur les éléments à faire figurer dans les DOO et sur les liens à trouver entre les 3 SCOT haut-saônois.
- le 23 novembre pour travailler sur les premiers éléments réglementaires issus des ateliers SRADDET.

Dans le cadre d'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Pays a participé :

- à la rencontre des présidents de SCOT le 22 février,
- à l'atelier de travail du groupe restreint du 5 juillet, ainsi qu'à la réunion PPA qui s'est tenue le même jour,
- à l'atelier de travail du groupe restreint du 12 décembre concernant les orientations et les règles du futur schéma.

Le fonctionnement du Pays

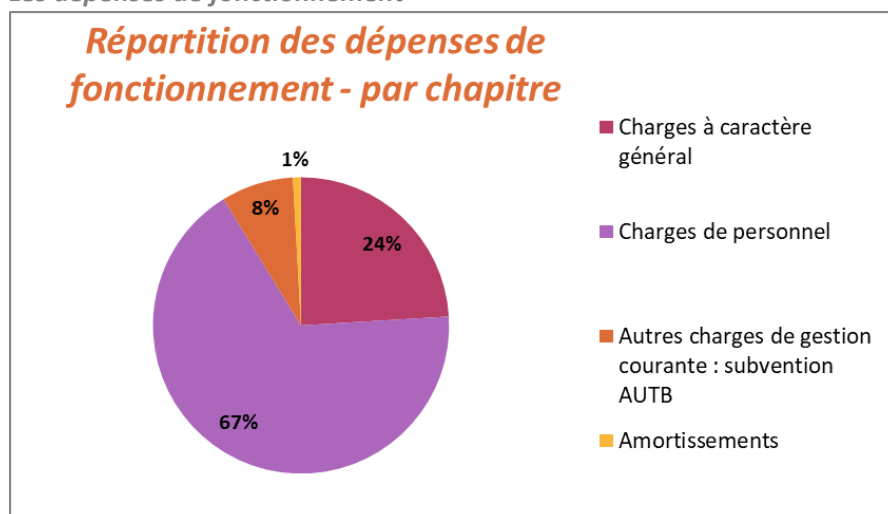
▪ Les ressources humaines

En 2018, l'équipe du Pays était composée de 7 agents :

- une **chargée de mission LEADER**
Aurore PERREAU , en poste depuis janvier 2016.
- un **chargé de mission Plan Climat Energie Territorial**
Thibault AUBERTIN, en poste depuis juillet 2012.
- une **chargée de mission Santé**
Emilie LOVY en poste depuis 2014.
- une **chargée de mission SCOT**
Florence GUILLON, en poste depuis février 2016.
- deux **assistantes administrative**
Yvana SARRE, en poste depuis février 2016 (contrat 30h30), également en charge de la gestion LEADER
Catherine ORTEGA, en poste depuis 2005 (60%)
- d'une **directrice**
Laure BATAILLE, en poste depuis 2007.

▪ Le financement du Pays

Les dépenses de fonctionnement



Total dépenses de fonctionnement :
380 469.30€

Les contributions des Communautés de Communes

En 2018 la contribution des communautés de communes représentait un montant de 227 234€, qui correspond à une cotisation à hauteur de 2.70€/habitants (population totale INSEE).

Résultats du compte administratif 2019

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice <i>Mandats et titres</i>	379 768,54	439 607,25	59 838,71
Report : excédent 2017		24 346,03	
TOTAL	379 768,54	463 953,28	84 184,74 = excédent de fonctionnement

Investissement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice 2018 <i>Mandats et titres</i>	81 437,04	62 478,91	-18 958,13
Report : excédent 2017		84 545,52	
TOTAL	81 437,04	147024,43	65 587,39 = excédent d'investissement

▪ La gouvernance du Pays

Le comité syndical

Composé de 53 délégués, issus des communautés de communes.

Il s'est réuni à 4 reprises en 2018 :

- 15 février : 33 présents
- 22 mars : 37 présents
- 27 septembre : 27 présents
- 8 novembre : 30 présents

Soit en moyenne un taux de participation de près de 60%

Le bureau

Composé de 11 membres.

Il s'est réuni 6 à reprises en 2018, à l'occasion de réunion de bureau et de comité de suivi SCOT (associant les élus référents SCOT des Communautés de Communes).

15 février,

29 mars,

24 mai,

13 septembre,

22 octobre et 25 octobre.

▪ Extrait du registre des délibérations 2018

Comité syndical du 15 février 2018

- 1 Débat d'Orientation Budgétaire 2018.
- 2 SCOT-Compte rendu des avis rendus par le bureau syndical en 2017
- 3 Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive.
- 4 Remboursement des frais de mission des agents.

Comité syndical du 22 mars 2018

- 5 Approbation du compte de gestion 2017
- 6 Approbation du compte administratif 2017
- 7 Budget –Affectation du résultat 2017
- 8 Vote des cotisations 2018
- 9 Vote du budget primitif 2018.
- 10 Amortissement des biens 2017
- 11 Contrat de territoire 2018-2020 avec la Région- Choix du fil directeur
- 12 Conventonnement d'accompagnement de l'URACOFOR pour la structuration de la filière bois énergie-bois d'œuvre.

Comité syndical du 27 septembre 2018

- 13 Approbation du contrat de Territoire 2018-2020 avec la région BFC.
- 14 Ingénierie de projet PCET – Années 2018-2021.
- 15 Ingénierie de projet PCET – Années 2018
- 16 Plan d'actions et de communication PCET – Années 2018-2021
- 17 Convention de partenariat avec l'AUTB – avenant 2018

Comité syndical du 8 novembre 2018

- 18 Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT
- 19 Candidature à l'appel à projets « vélos et territoires » de l'ADEME
- 20 Animation-Gestion du programme LEADER 2014-2020 Approbation du plan de financement et demandes subventions -2018
- 21 Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 22 Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019.
- 23 Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité-Loi n°84-53 modifiée art.3.1.
- 24 Renouvellement des ordres de mission permanents
- 25 Convention : médiation préalable du centre de Gestion 70
- 26 Annule et remplace la délibération n°2018-20 Animation -gestion du programme LEADER 2014-2020. Approbation du plan de financement et demandes de subventions.
- 27 Annule et remplace la délibération n°18-2018 Débat sur les orientations générales du PADD du SCOT.

PAYS DES VOSGES SAÔNOISES

Une enveloppe pour développer le territoire

Dans le cadre du contrat de territoire, le Pays des Vosges Saônoises bénéficiera d'une enveloppe du conseil régional, notamment pour des projets structurants. Objectif : corriger les disparités.

La région a « inventé » ces contrats d'un nouveau type pour la période 2018-2020. Un moyen d'harmoniser les différents contrats entre la Bourgogne et la Franche-Comté, précise Eric Houlley, vice-président chargé notamment de l'aménagement du territoire au conseil régional.

Attractivité

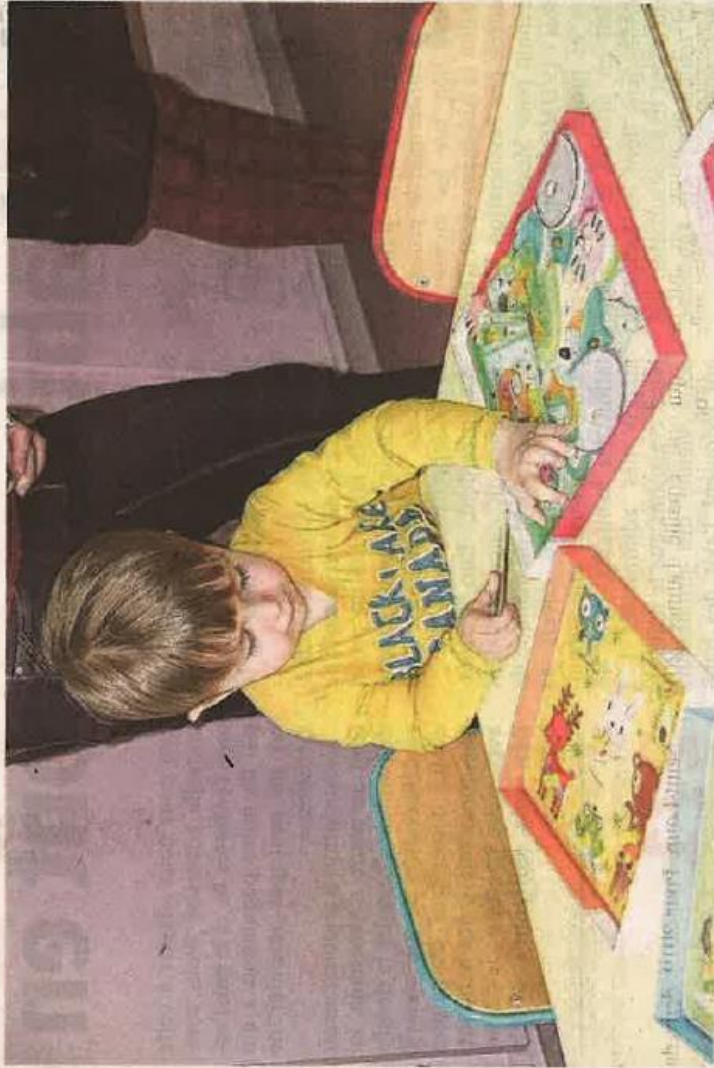
Ces nouveaux contrats devront s'inscrire dans la continuité de la

stratégie définie en 2015 mais intervenir sur un nombre limité d'enjeux. Pour le Pays des Vosges Saônoises des objectifs correspondant aux enjeux régionaux ont été retenus : accueil de nouveaux actifs, renforcement de l'attractivité, transition énergétique, gestion durable de l'espace et lutte contre l'étalement urbain.

Pour ces enjeux structurants, une enveloppe d'environ deux millions d'euros est disponible. Ne seront pas concernés les interventions courantes de voiries les travaux sur le petit patrimoine rural, précise Eric Houlley. Afin de favoriser un meilleur taux de réalisation de ces types de contrats, une vérification sera faite que le projet est amorcé au bout de dix-huit mois.

Ce contrat servira également à renforcer les bourgs centres autour de projets d'aménagements de type maisons de services, équipements sportifs ou de santé, périscolaire, services numériques, développement de l'offre culturelle et de loisirs ainsi que des opérations d'économies d'énergie.

Qu'est-ce qu'un bourg centre ? « Il n'y a pas de définition retenue par la Région », ajoute Eric Houlley. « Il s'agit de donner la chance à chaque village à être un pôle de



Des projets autour du périscolaire pourront être financés. Photo d'illustration P.L.

développement. Ce n'est pas rigide. Le choix devra être partagé par le plus grand nombre », poursuit Thierry Bordot, président du Pays des Vosges Saônoises.

Par ailleurs, les communes de Lure et de Luxeuil bénéficieront

d'une aide particulière de 200 000 € à cause de la fermeture des lycées professionnels. Ce qui devrait contribuer à renforcer la centralité des deux communes.

Ce projet a été voté à la majorité. Le contrat devra être validé avant l'été pour une signature mi 2018.

2

millions d'euros. C'est la somme dont bénéficiera le territoire pour ses projets structurants

HAUTE-SAÔNE Territoire

Près de 6 M€ pour soutenir des projets

Les conventions financières 2018 des contrats de ruralité ont été signées par le préfet avec les représentants des cinq pôles d'équilibre territorial et rural ou communautés de communes qui en bénéficient sur le département.

« Des éléments d'une stratégie de développement du territoire portée par des élus, en partenariat avec l'État » : Ziad Khouri, préfet de la Haute-Saône, vient d'entériner plusieurs conventions annuelles. Celles-ci fixent les subventions de l'État accordées au titre des contrats de ruralité signés en 2017 pour une durée de six ans, « avec une clause de révision à mi-parcours ». En concertation avec Alain Ngouoto, sous-préfet et référent ruralité pour la Haute-Saône, deux l'ont été avec des pôles d'équilibre territorial et rural (PETR), trois avec des communautés de communes en s'appuyant sur six

volets prioritaires : accessibilité aux services et aux soins, revitalisation des bourgs centres, développement de l'attractivité des territoires, services liés à la mobilité, transition écologique, cohésion sociale.

La contribution de l'État pour les contrats de ruralité s'élèvera en 2018 à 5,735 M€ (dont un quart pour l'accès aux services et aux soins) affectés à 43 projets dont le coût global approche les 16 M€.

Vosges saônoises

Le PETR du pays des Vosges saônoises, qui porte le plus de projets (13) pour 2018, sera subventionné pour plus de 2,7 M€ par l'État : 250 000 € seront, par exemple, affectés à la voie verte, pour la partie entre Gouhenans et Villersexel. Parmi les gros chantiers : le palais des sports de Luxeuil-les-Bains (750 000 €), le projet scolaire du quartier de la Pologne à Lure (615 000 €) ou encore la salle d'accueil de l'écomusée du pays de la cerise à Pougetrolles.

Pays d'Héricourt

Pour la Communauté de communes du pays d'Héricourt (CC-PH), onze dossiers sont annoncés pour une participation de l'État frôlant les 900 000 €, dont un tiers sera affecté au parc urbain intergénérationnel à Héricourt. Des fonds seront aussi destinés à la qualification de l'entrée de ville d'Héricourt.



« Il faut absolument que l'on arrête de penser qu'il n'y a pas d'avenir pour ces territoires », a insisté Ziad Khouri, préfet de la Haute-Saône, qui a signé les conventions financières mercredi à Vesout. Photo Bruno GRANDJEAN

Pays riolais

La Communauté de communes du pays riolais a mis l'accent sur la cohésion sociale avec la création d'un terrain multisports à Boulot, d'une aire de rencontre multi-activités à Bussières et, surtout, « d'un terrain synthétique à Perrousse. Le club de football a la particularité d'avoir plus de licenciés que d'habitants ! », précise le président de la CCPR, Roger Renaudot.

Sylvain MICHEL

(426 000 €) à Marnay, la réhabilitation de ponts Eiffel sur le parcours de la voie verte ont été cités par le préfet. « La particularité de mon territoire, c'est d'avoir 24 communes en Haute-Saône et 21 dans le Doubs », explique Thierry Decoster, président de la communauté de communes du Val marnaysien (CCVM), qui a évoqué d'autres orientations en 2019 comme « la construction d'un nouveau siège communautaire et d'un bassin d'apprentissage de la natation ».

Pays graylois

Parmi les six dossiers retenus sur le PETR pays graylois, deux se détachent : l'aménagement d'un terrain synthétique (300 000 €) et d'une maison des services (215 000 €).

Val marnaysien

La reconstruction du pôle sportif d'apprentissage de la natation.

43

Le nombre de projets qui ont été retenus dans le cadre des cinq contrats de ruralité signés en 2017 en Haute-Saône.

LURE

Contrat de territoire au pays des Vosges

Le conseil syndical du Pays des Vosges Saônoises, réuni jeudi à Lure, a adopté son contrat de territoire pour 2020. Plan climat énergie et Scot sont au programme avec une préoccupation particulière pour la qualité de l'air.

Le contrat de territoire, passé jusqu'en 2020 avec la région Bourgogne Franche-Comté apportera 3 227 370 € dans l'escarcelle autour de projets structurants, comme l'a rappelé à ses conseillers réunis à l'Espace du Sapeur, Thierry Bordot, le président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays des Vosges Saônoises.

L'esprit de ce contrat est au renfor-

3 227

c'est, en millions d'euros, l'enveloppe maximale d'engagements de la Région dont 400 000 € pour accompagner la fermeture des lycées Bartholdi Lure et Beauregard Luxeuil.

cement du maillage entre les différents pôles du pays des Vosges Saônoises, à savoir les villes, les bourgs et les villages tout en soutenant les projets d'aménagement urbain. « Il est important de réagir vite et d'engager les projets, poursuit Thierry Bordot. Ce qui ne sera pas réalisé en 2019 sera perdu en termes d'aides et de subventions. »

Au titre de la programmation des projets, le contrat de territoire se divise en plusieurs branches autour de quatre objectifs stratégiques bien distincts.

Il s'agit tout d'abord de maintenir et développer les services de bases sur le territoire. Dans cette catégorie, la commune de Froideconche se verra dotée d'une subvention de 400 000 € pour la construction d'une école bibliothèque (sur un budget total de 2,5 millions d'euros). L'école de la Pologne à Lure sera subventionnée à hauteur de 200 000 €, de même que la crèche Croque Soleil (71 000 € à la communauté de communes).

Offre de services et qualité de l'air

Au titre de la mutualisation et le maillage de l'offre de services, second objectif stratégique du plan, la mairie de services de Faucogney pourrait être aidée à hauteur de 158 000 € de même que la maison des perma-



Les promenades thermographiques seront étendues dans le cadre du Plan climat et territoire à énergie positive. Photo archives ER / A.R.

nances de Luxeuil (360 900 €).

Requalifier et compléter l'offre de équipements sportifs, culturels et de loisirs, est au centre du troisième objectif avec des aides pour l'espace bien-être de la piscine intercommunale du pays de Lure, du terrain de foot synthétique de Champagny ou encore de la nouvelle piscine de

Luxeuil aux sept chevaux (400 000 € sur un budget de plus de sept millions). Enfin, la qualification des espaces publics touchera des aménagements à Luxeuil comme la place de la République, le parc de la Potinière ou le terrain barreau Buffart.

Les conseillers syndicaux ont aussi reconduit le Plan climat énergie terri-

toire (PCET) qui arrive au terme d'une première édition de six années d'animations avec deux nouvelles thématiques : l'adaptation aux changements climatiques et un travail sur la santé et qualité de l'air avec le partenaire ATMO via des formations sensibilisations.

A.R.

Pays Saône

PAYS DES VOSGES SAÔNOISES

Les enjeux et orientations du SCOT

Le débat d'orientation pour la mise en place du SCOT du pays des Vosges saônoises a mobilisé les énergies jeudi à l'Espace du Sapeur. Pour quel projet d'aménagement et de développement durable ?

Les conseillers syndicaux ont balayé les enjeux du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'aune d'une actualité qui veut que l'on se pose des questions sur les ressources en eaux des villages de la montagne, d'un plan de déplacement urbain au vu de l'augmentation du prix des carburants ou encore de la redynamisation du territoire autour de la dorsale des villes et bourgs centres.

Pour Philippe Plantin-Genest, du cabinet Économie, aménagement

« Si on veut attirer une population supplémentaire, il faut lui donner des emplois et de la qualification. »
Henry Saintigny,
maire de Servance.

ment et urbanisme (EAU), qui a mené l'étude préliminaire à la mise en place du SCOT, il s'agit en effet de se donner les outils pour redynamiser le territoire à l'horizon 2040. Et avec pour objectif de faire passer le nombre d'habitants du pays à 87 000, soit une augmentation de population de six points. Un objectif « réaliste » pour Thierry Bordot, le président du Pays des Vosges du Sud, interpellé par des conseillers sur son positionnement face aux autres centres dont Vesoul qui place la barre à 10 points. « Est-ce que l'on est assez ambitieux, » s'interroge Eric Petitjean de Froideconche.

Calibrer les ambitions

Rappelons que le diagnostic du cabinet d'études avait mis en avant trois grands enjeux pour le territoire. À savoir l'attractivité, la croissance et l'équilibre. Le tout décliné autour d'une stratégie de développement adossée sur l'affirmation d'une dorsale économique traversant le pays par ses pôles de Saint-Loup, Fougerolles, Luxeuil et Lure. Et le projet d'aménagement et de développement durable de s'articuler sur six grandes orientations dont le redressement démographique, le développement



Les enjeux du SCOT passent par une meilleure irrigation des territoires de montagne et des petits villages via l'articulation économique de la dorsale Saint-Loup, Luxeuil, Lure. Photo A.R.

des filières productrices agricole et touristique, la facilitation des mobilités, le renforcement l'offre de services...

« On est à un moment où pas mal de choses vont changer, explique Gilles Grosjean de Clairegoutte, notamment sur le plan du climat et de l'énergie. Il nous faudrait des perspectives un peu plus avancées. »

souligne Frédéric Burghard, le maire de Luxeuil, ce serait de se croquer un peu plus sur soi-même. « On a cependant les moyens de réinvestir notre ruralité, » lui répond le président. Mais Didier Hua, pour la communauté de communes du pays de Luxeuil, est partagé entre « Réal Politique » et affichage des vœux ambitieux d'un territoire.

Michel Désiré, le maire de Passavant-la-Rochère, constate que « le redéploiement du territoire passe par l'habitat et n'est pas à se restreindre sur l'espace. » Une dimension qui est « tout à fait indicative » dans le futur SCOT pour Laurent Seguin, le maire de Faucogney.

Autre inquiétude, celle d'André Dirand, le maire de Saint-Bresson, qui voit dans cette mise en place « le danger d'un SCOT à deux vitesses » mettant à l'écart des villages... les petits villages.

C'est Henri Saintigny, le maire de Servance, qui semble donner la clé. « Si on veut attirer une population supplémentaire, il faut lui donner des emplois et de la qualification. » Et de déplorer que le futur SCOT n'intègre pas plus la dimension formation.

Alain ROY

70A34

PAYS DES VOSGES SAÔNOISES

Le SCOT : un outil d'irrigation

Le Pays des Vosges saônoises a fixé, le 8 novembre dernier, les orientations de son projet d'aménagement et de développement durable, préfigurant le SCOT. Document stratégique et outil de consensus.

« On est parti du principe que cette réflexion sur le territoire a pour origine la notion même de Pays, » estime Thierry Bordot, le président du PETR et maire de Saint-Loup-sur-Semouse.

Car ce projet d'aménagement et de développement durable (notre édition du 10 novembre) devra préfigurer le Schéma de cohésion territoriale (SCOT) qui sera adopté avant la fin de la mandature des conseillers syndicaux. C'est-à-dire fin 2019 début 2020. Il concernera 148 communes (de six communautés) pour 86 000 habitants.

Et le président du Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) de définir une priorité : celle d'une nécessaire visibilité du Pays à côté des pôles métropolitains que sont Belfort-Montbéliard, Nancy ou même de Vesoul. « Nous savons bien que nous n'avons ni les mêmes ambitions, ni les mêmes atouts, estime Thierry Bordot. Mais nous avons un grand intérêt à réaffirmer et structu-



Le SCOT devra être un outil d'irrigation économique des trois pôles de la dorsale des Vosges Saônoises en direction des centres bourgs et des villages. Photo : A.R.

rer le sillon sous-yosgien. » Et d'appuyer l'idée d'une dorsale structurante qui passe de Saint-Loup Fougerolles, à Luxeuil et Lure, entre caractère industriel et agricole.

Pour un territoire plus attractif

Le PETR a pour ce faire d'autres atouts à faire valoir. « Notre territoire conjugue un tissu industriel encore très présent à un cadre de vie préservé. Ce serait bien de le faire savoir aux entreprises qui cherchent à s'implanter et à une population qui recherche un cadre de vie paisible. »

Le président insiste aussi sur le fait de placer une réflexion forte sur l'irrigation du territoire vers l'ouest : Faucogney, Mélisey sans oublier Villersexel. « Il conviendra aussi de renforcer les bourgs centres via un travail sur l'offre de services, de logements et en faire une vraie logique de développement pour rendre le territoire plus attractif. »

Tout part des forces et des atouts du territoire estime encore le président. « Je n'ai encore jamais vu une entreprise frapper à ma porte pour

créer 300 emplois comme ça en passant devant... Il faut que l'impulsion et le désir viennent de chez nous. » Et de citer en exemple la filière bois, la forêt couvre en effet 49 % des 1520 km² du Pays des Vosges saônoises. « Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui de cette richesse qui est la nôtre. On a une matière première que tout le monde nous reconnaît, développons un vrai circuit court pour transformer chez nous le bois coupé ici. Une piste pourrait être l'objet modulaire en bois pour l'habitat et les équipements sportifs... »

Thierry Bordot sait que le territoire est « sur une économie en transition ». « On a déjà perdu nos filatures et le meuble aujourd'hui, ce n'est pas simple... »

Et de prôner une vraie notion d'irrigation économique à partir des trois pôles de la dorsale en direction des centres bourgs et des villages. « On n'a pas d'autre choix ni d'autre stratégie pour s'en sortir, » conclut le président du pays des Vosges saônoises.

Alain ROY

49

La forêt couvre
49 % des 1520 km²
du Pays des Vosges
saônoises.

Mercredi 14 novembre 2018

PAYS DES VOSGES SAÔNOISES

Un plan « vélos » pour les territoires

Après le débat d'orientation du projet d'aménagement et de développement durable (notre édition de samedi), le Pays des Vosges saônoises a planché sur l'appel à projets de l'ADEME « Vélos et territoires ».

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise des énergies (ADEME) a lancé le 14 septembre dernier un appel à projets autour des pistes cyclables afin de permettre aux territoires d'anticiper le plan vélo de l'État et de mobiliser ainsi des dotations de soutien.

A l'initiative de la Communauté de communes du pays de Lure, une réunion préparatoire s'est tenue le 15 octobre afin d'apporter une réponse groupée dans le cadre du projet de liaison douce de

la voie verte Villersexel-Lure-Ronchamp-Champagny.

Quatre com com ont participé aux débats (Pays de Lure, Villersexel, Rahin et Chérimont et Mil-le Étangs) autour de trois thématiques : la réalisation d'un schéma directeur vélo à l'échelle des com com et d'un plan de déplacement en mode doux à l'échelle de la commune de Lure ; une étude de maîtrise d'œuvre du tronçon gare de Lure, Ronchamp vers le Territoire de Belfort et, enfin, l'achat et la mise à disposition de vélos et de vélos à assistance électrique.

Un schéma directeur

Thibault Aubertin, chargé de mission plan-Climat énergie territorial au pays des Vosges, a rappelé jeudi soir aux conseillers les enjeux d'un tel appel à projet.

« La mobilité est en effet un enjeu majeur au sein de nos collectivités car ce secteur représente 30 % des consommations d'énergie et 38 % des émissions de gaz à effet de serre, explique le chargé de mission. Il serait aussi pertinent que cette étude soit portée par le pays des Vosges et étendue aux communautés de communes volontaires. À ce propos, les com com du pays de



Le plan « Vélos et territoires » doit permettre de développer les pistes cyclables et les déplacements doux dans l'ensemble des communautés de communes des Vosges saônoises. Photo archives ER/A.R.

Lureuil, de la Haute Comté ainsi que la ville de Luxeuil ont été consultés.

Le pays des Vosges porterait ainsi la candidature auprès de l'ADEME et serait le coordinateur du groupement de communes, sur le même schéma que les

audits énergétiques groupés réalisés en 2015 et 2016.

Les conseillers syndicaux du Pays ont ainsi autorisé le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) des Vosges saônoises à répondre à l'appel à projets « Vélos et territoires », d'approuver le

A.R.

100 k€

C'est l'enveloppe prévue sur les bases d'un subventionnement à hauteur de 70 % par l'ADEME.

PAYS DES VOSGES SAÔNOISES

Trois millions pour renforcer l'attractivité

La Région a signé un contrat de territoire avec le pays des Vosges saônoises. Objectif : renforcer la centralité des villes et des bourgs centres ainsi que le maillage des services.

Ce contrat 2018-2020, d'un nouveau type, devra s'inscrire dans la continuité de la stratégie définie en 2015 mais intervenir sur un nombre limité d'enjeux. Pour le Pays des Vosges Saônoises des objectifs correspondant aux enjeux régionaux ont été retenus : renforcement de l'attractivité, accueil de nouveaux actifs transition énergétique, gestion durable de l'espace et lutte contre l'étalement urbain...

Développer les services

Les projets devront prioritairement maintenir et développer les services de base, favoriser la mutualisation et le maillage de l'offre de services, qualifier et compléter l'offre d'équipements sportifs, culturels et de loisirs et requalifier les espaces publics dégradés.

La Région soutient les deux pôles majeurs, Lure et Luxeuil, dans leur démarche de revitalisation de leur centre-ville. Les deux communes bénéficieront d'une enveloppe de 900 810 €. Les communes plus rurales ne sont pas oubliées (elles disposeront de près de deux millions d'euros pour leurs projets). La dotation lycée d'un montant de 400 000 € est destinée à compenser la fermeture du site Beauregard à Luxeuil et les deux sites de l'ex lycée Bartholdi à Lure.

Pour Eric Houllé, ce contrat est l'illustration d'une Région, « proche des territoires et qui vient en soutien à des projets de terrains ». Et dans le Pays des Vosges saônoises, les collectivités ne manquent pas de projets grâce à d'excellents techniciens, insiste le vice-pré-



La création d'un nouveau gymnase à Lure bénéficiera d'un concours de 530 000 €. C'est le projet le plus important du contrat. Photo P.L.

sident chargé notamment de l'aménagement du territoire au conseil régional. Le conseil régional finance trois postes d'ingénierie.

De son côté, Thierry Bordot, président du Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) des

Vosges saônoises, salue ce projet d'envergure « qui donne envie de faire ». Et qui en lien avec le Schéma de cohérence territorial, va permettre le développement d'une armature urbaine. Le développement des centres-bourgs entraînant un

effet de « ruissellement » pour les communes plus rurales, assure-t-il.

Une nouveauté : les projets devront être lancés à fin 2019, faute de quoi la somme allouée sera redistribuée.

Patricia LOUIS

14

Soit le nombre de projets retenus dans le cadre de ce contrat.